



Réclamation — taux de remise contractuel

LINDBERGH FORMATION — 16 rue de Maillé, 91310 Montlhéry · RCS Evry 817 946 114

Document établi le 24/09/2026

Verne Énergie · 9 430 € · document fictif

Document fictif — exemple de démonstration

Ce document est produit par le site Blue Lemon Agent pour illustrer ce qu'un agent IA remet à ses utilisateurs. Les sociétés, dossiers, montants et personnes qui y figurent sont inventés. Il n'a aucune valeur juridique, comptable ni commerciale.

Document fictif, produit pour la démonstration. **Courrier non envoyé**. Réclamer à un fournisseur engage une relation commerciale : c'est une décision de l'entreprise.

Rubrique	Contenu
Objet	Application du taux de remise prévu au contrat-cadre — factures d'avril à août 2026
Référence	Contrat-cadre du 18/09/2024, article 4.2
Montant réclamé	9 430 € HT

Corps du courrier

Madame, Monsieur,

Le contrat-cadre qui nous lie prévoit, en son article 4.2, une remise de 7 % sur l'ensemble des fournitures. Depuis la facture VE-2026-0641 du 4 avril 2026, vos factures appliquent un taux de 3 %.

Nous n'avons trace d'aucun avenant modifiant cette clause, ni d'aucun courrier nous en informant. Le tableau ci-dessous récapitule les cinq factures concernées et l'écart constaté.

Nous vous remercions de bien vouloir régulariser cet écart par avoir, ou de nous indiquer le fondement du taux appliqué s'il nous avait échappé.

Dans l'attente, nous restons à votre disposition.

Ce que ce courrier ne fait pas

Il ne suspend aucun paiement. La retenue d'un règlement en cours est une décision commerciale distincte, qui peut se justifier ou se retourner contre l'entreprise selon la relation et le contrat. L'agent ne la prend pas et ne la suggère pas.

Décision sur le règlement en cours : ☐ payer intégralement · ☐ retenir 9 430 € · ☐ payer et réclamer par avoir · ☐ autre :

Portée de ce document : le service exploité par Blue Lemon Agent. Pour un agent déployé chez vous, la localisation applicable est celle de l'architecture décrite au devis et vérifiée avant mise en service ; l'exécution locale n'est annoncée que pour la configuration explicitement décrite et recettée au devis ; l'isolation applicable dépend du mode de déploiement décrit au devis, aucune isolation dédiée n'étant présumée ; les mécanismes de chiffrement en transit et au repos, leurs composants et la gestion des clés sont ceux documentés pour l'architecture retenue ; les rôles et permissions sont configurés et recettés pour les identités et systèmes effectivement raccordés ; les événements journalisés, leur contenu, leur durée de conservation et leurs accès sont définis pour le déploiement retenu.